



RÉGIONAL 1 FÉMININES



GUIDE DE PRÉSENTATION SAISON 2018-2019

MOT DU PRÉSIDENT

“ Les passionnés que nous sommes, ressentons toujours le même enthousiasme à l'heure où nos championnats régionaux démarrent une nouvelle saison.

A titre personnel, et je ne pense pas être une exception, j'éprouve un grand plaisir à voir nos footballeurs reprendre le chemin du terrain après un été riche en événements sur le plan international et le beau parcours de notre équipe de France lors de la Coupe du Monde de Russie.

Symbole de la réunification de la Ligue des Pays de la Loire, le Championnat de Régional 1 Féminines a vu le jour la saison dernière.

Parce-que la conduite d'un club du plus haut niveau régional, aux plans sportif, juridique et économique, passe précisément par la maîtrise et la connaissance d'éléments réglementaires aussi multiples que divers, souvent disséminés, la L.F.P.L. a pris l'initiative de réaliser ce « guide » pratique à l'attention de leurs dirigeants.

Conformément à sa vocation, je souhaite que ce document leur permette de trouver aisément et rapidement les informations ou renseignements dont ils ont besoin, et les réponses aux questions qu'ils se posent régulièrement. Les clubs qui constituent plus que jamais le « cœur du métier » de notre instance régionale, en seront inévitablement les premiers bénéficiaires.

Ce guide, que je vous laisse découvrir, témoigne lui-aussi, à sa façon de la volonté de la Ligue d'être à l'écoute de tous ses clubs.

En ce sens, le fil n'est pas coupé et les différents services de la Ligue sont toujours à votre service pour répondre à vos attentes.

Je vous vous souhaite une bonne saison 2018/2019 à toutes et tous !

Restez passionné(e)s mais sachez raison garder ! ”

Gérard LOISON

Président Ligue de Football des Pays de la Loire



“ La saison passée, nous avons des interrogations sur ce nouveau Championnat Régional. Un sondage effectué mi-saison auprès des clubs nous a conforté sur cette nouvelle organisation. Félicitations aux clubs pour leur réactivité.

Maintenant souhaitons un Championnat captivant, progressant d'année en année avec si possible : accession au niveau National.

Cette saison devrait être captivante avec malheureusement une descente de D2 et la montée des deux premiers de R2 invaincus dans leurs Championnats respectifs.

Et continuons cette belle progression d'effectif au féminin ! ”

Daniel ROGER

Président de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Féminines



HISTORIQUE

Historique de la compétition DH Féminines Atlantique

1970-1971 : FC Yonnais et Rablay Sports
1971-1972 : Rablay Sports
1972-1973 : S.A. Guérande
1973-1974 : SC Challans
1974-1975 : FC Yonnais
1975-1976 : US Mautfaucou sur Moine
1976-1977 : US Mautfaucou sur Moine
1977-1978 : US Mautfaucou sur Moine
1978-1979 : A.S. Gagnerie Saint Herblain
1979-1980 : A.S. La Chevallerais
1980-1981 : C.A.E.B. Cholet
1981-1982 : C.A.E.B. Cholet
1982-1983 : A.S. Gagnerie Saint Herblain
1983-1984 : E.S. Saint André d'Ornay
1984-1985 : E.S. Saint André d'Ornay
1985-1986 : C.B.O.S. Angers
1986-1987 : E. Léon Blum Saint Nazaire
1987-1988 : C.B.O.S. Angers
1988-1989 : C.B.O.S. Angers
1989-1990 : C.B.O.S. Angers
1990-1991 : ESOFV La Roche sur Yon
1991-1992 : CBOS Angers
1992-1993 : AS Saint Nazaire
1993-1994 : Saint Herblain OC
1994-1995 : ESC Nueil sur Layon
1995-1996 : Saint Herblain OC
1996-1997 : ESC St Georges Nueil
1997-1998 : ESC St Georges Nueil
1998-1999 : ESC St Georges Nueil
1999-2000 : Saint Herblain OC
2000-2001 : ESOFV La Roche sur Yon
2001-2002 : ESC St Georges Nueil
2002-2003 : US Bouguenais
2003-2004 : ES Val Baugeois
2004-2005 : ESOFV La Roche sur Yon
2005-2006 : CBOS Angers
2006-2007 : CBOS Angers
2007-2008 : CORNE USC
2008-2009 : ESOFV La Roche sur Yon
2009-2010 : Saint Herblain OC
2010-2011 : ESOFV La Roche sur Yon
2011-2012 : Saint Herblain OC
2012-2013 : Les Verchers Saint Georges sur Layon
2013-2014 : ESOFV La Roche sur Yon
2014-2015 : ESOFV La Roche sur Yon
2015-2016 : ESOFV La Roche sur Yon

Historique de la compétition DH Féminines Maine

2009-2010 : R.C. Fléchois
2010-2011 : F.A. Laval
2011-2012 : Le Mans F.C. 2
2012-2013 : Le Mans F.C. 2
2013-2014 : Le Mans F.C. 2
2014-2015 : A.S. Gorronnaise
2015-2016 : A.S. Ruaudin

Historique de la compétition DH Féminines Pays de la Loire

2016-2017 : Angers CBAF et Le Mans Gazelec Sports

Historique de la compétition R1 Féminines Pays de la Loire

2017-2018 : Orvault Sports



ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Championnat Régional 1 est composé de **12 clubs**.

Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour. Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- **Match gagné** : 3 points
- **Match nul** : 1 point
- **Match perdu** : 0 point
- **Match perdu par forfait ou pénalité** : Retrait de 1 point

Accession à la D2 F :

Une Phase d'Accession Nationale est organisée en vue de l'accession en Championnat de France Féminin de Division 2 la saison suivante.

La Phase d'Accession se déroule en deux tours, les deux tours se disputent selon le système à élimination directe, en matchs aller-retour.

Pour le premier tour, les équipes sont réparties en groupes géographiques. Les rencontres du second tour sont déterminées à la suite du tirage initial.

Pour les deux tours, si une équipe marque un plus grand nombre de buts que l'autre sur l'ensemble des deux matchs, elle se qualifie pour le tour suivant.

Les 6 équipes vainqueurs du second tour accèdent au Championnat de France Féminin de D2 la saison suivante.

Tableau analytique des accessions et rétrogradations
Saison 2018/2019 vers 2019/2020 :

Descentes de C.F.F. D2 en R1	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Régional 1 – 1 groupe de 12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Montées en C.F.F. D2	0	-1	-2	0	-1	-2	0	-1	-2
Descentes en C.F.F. D2	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Maintiens en R1	10	10	9	9	9	9	8	8	8
Descentes en R2	-2	-1	-1	-3	-2	-1	-4	-3	-2
Montées de R2	2	2	3	2	2	2	2	2	2

ENGAGEMENTS RELATIFS À LA STRUCTURATION DES CLUBS

Engagements et formations :

Les clubs participant aux championnats R1 sont dans l'obligation :

- **Critère 1** : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Féminines.
- **Critère 2** : de former des joueurs dans les conditions ci-après :
 - Avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 à U19) engagées dans une compétition de Ligue ou District. Les ententes et les groupements ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation.
 - Disposer d'un entraîneur CFF3 pour encadrer l'équipe de R1 et être présent sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité (une amende dont le montant est fixé en Annexe 5 sera infligée au club par match disputé en situation irrégulière).
 - Disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6-U11).

Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié par la Commission d'Organisation en décembre à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est arrêté le 30 Avril.



Sanctions prévues :

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 2 critères susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes :

- Interdiction d'accession à la Phase d'Accession Nationale si l'équipe participe au R1.
- Retrait de 3 points par obligation non respectée à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1 ou R2.
- Rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1 ou R2 pour les clubs en infraction deux saisons consécutives.

Encadrement :

L'encadrement de l'équipe doit être assuré par entraîneur titulaire au minimum du CFF3 (ou en cours), entraîneur principal de l'équipe. A ce titre, il est présent sur le banc de touche, donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match, et répond aux obligations médiatiques.

GESTION DES RENCONTRES

Terrain :

L'installation doit être classée par la FFF en niveau 5 ou 5sye 5sy minimum ou sol stabilisé S. En cas d'utilisation exceptionnelle d'une installation de repli, celle-ci doit être classée en niveau 6 ou 6sye ou 6sy minimum ou sol stabilisé S.

Pour les matchs en nocturne, l'installation d'éclairage doit être classée par la FFF en niveau E5 minimum.

Horaire :

Les rencontres se déroulent en principe le dimanche à 15h00.

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres le samedi entre 18h00 et 20h30.

La Commission communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs.

Un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres, ou une inversion ; **la demande doit être accompagnée de l'accord écrit du club adverse et parvenir au Centre de Gestion 10 jours avant la date de la rencontre (via footclubs).**

La demande sera automatiquement rejetée à défaut d'accord du club adverse. En cas d'accord du club adverse mais de non-respect des délais, l'acceptation par la Commission d'Organisation rendra le club fautif passible d'une amende dont le montant figure en annexe 5. Toute nouvelle modification concernant la même rencontre sera soumise aux mêmes exigences.

FMI (Feuille de match informatisée) :

La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Priorité des rencontres :

En cas de saturation ou d'utilisation réduite du ou des terrains, suite notamment à des arrêtés municipaux, les dispositions suivantes devront être respectées par le club recevant, en respectant le niveau exigé de l'installation pour chaque épreuve.

La priorité entre plusieurs rencontres (masculines et/ou féminines*) est déterminée par les critères hiérarchiques suivants :

- **Priorité 1** : Compétition fédérale prioritaire sur une compétition Ligue/District, et compétition Ligue prioritaire sur une compétition District
- **Priorité 2** : Compétition seniors prioritaire sur une compétition de jeunes et compétition de jeunes de catégorie d'âge la plus élevée prioritaire sur une compétition de jeunes de catégorie d'âge inférieure
- **Priorité 3** : Compétition hiérarchiquement supérieure prioritaire sur une compétition hiérarchiquement inférieure
- **Priorité 4** : Coupe prioritaire sur Championnat

Le non-respect de ces dispositions entraînera pour l'équipe recevante la perte par pénalité du match non joué.

GESTION DES RENCONTRES

Intempéries :

Les clubs dont le terrain est impraticable pour la rencontre du samedi ou dimanche, doivent alerter, le vendredi précédent la rencontre avant 16h00 la Ligue par courriel avec accusé de lecture :

intempéries@lfpl.fff.fr, en transmettant le formulaire type disponible sur le site dans le guide du club (un rappel sera transmis aux clubs en période d'intempéries).

Banc de touche :

La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

- a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur)
- b. les joueuses remplaçantes ou les joueuses remplacées, les unes et les autres en survêtement

Les équipes sont obligatoirement encadrées par deux dirigeants majeurs, responsables, désignés par le club, dont l'un porteur d'un brassard R (responsable d'équipe).

L'entraîneur doit être titulaire au minimum du BEF.

Affichage :

La composition des équipes devra être affichée sur un panneau, à la diligence du club recevant, en un lieu accessible aux journalistes, sous peine d'une amende dont le montant est fixé en Annexe 5.



ARBITRAGE ET SÉCURITÉ DES RENCONTRES

Arbitres :

Les arbitres sont désignés par la **Commission Régionale de l'Arbitrage**. Les arbitres assistants sont désignés par la Commission Départementale de l'Arbitrage.

En cas de non désignation d'arbitre ou d'absence de l'arbitre désigné, tout autre arbitre officiel neutre, présent sur le terrain, sera désigné. Si plusieurs de ces arbitres sont présents, ce sera le plus ancien dans la catégorie la plus élevée qui aura priorité, sauf congé de maladie ou ayant refusé une convocation le même jour.

Commissaire au terrain :

Le club recevant doit désigner un commissaire au terrain, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Responsable sécurité :

Le club recevant désigne un responsable « sécurité » qui a la charge du dispositif préventif de sécurité et se tient à la disposition des officiels. Se reporter à l'annexe 1 au Règlement de l'épreuve.

Délégué :

La Commission Régionale d'Organisation peut se faire représenter par un délégué, chargé de veiller à l'application du règlement de l'épreuve, et à la bonne organisation de la rencontre.

Il vérifie le respect des dispositions relatives à la vente et au contrôle des billets, aux conditions d'accès des porteurs de cartes et d'invitations dans l'enceinte du stade.

En accord avec l'arbitre, il décide des mesures à prendre pour assurer la régularité de la rencontre. Il ne doit notamment tolérer sur le banc de touche que les personnes autorisées.



DISCIPLINE

Purge de la suspension :

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

En cas de difficulté à purger les peines, il appartient au club intéressé de demander à ce dernier de définir les modalités selon lesquelles ladite suspension sera effectuée.

Rapport :

Tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre.

RÈGLEMENT FINANCIER

Frais de déplacement des officiels :

Après chaque rencontre, sera portée au débit du compte du club recevant auprès du Centre de Gestion :

- Une redevance forfaitaire de **0 €**.
- Au titre des frais d'arbitrage **150 €**.

Frais de déplacement des équipes :

Une caisse de péréquation des frais de déplacement tendra à équilibrer entre les équipes et au sein d'un même niveau, les charges résultant des frais de déplacement de celles-ci.

La quote-part à verser ou à recevoir par chaque club est déterminée au début de chaque saison suivant le nombre total de kilomètres à parcourir par chaque club par rapport au kilomètre moyen (référence distancier fédéral).

Cette quote-part est communiquée aux clubs au début du championnat.

Le taux de l'indemnité kilométrique servant de base au calcul de la quote-part figure en annexe 5 (1,50 €).

CALENDRIER DES RENCONTRES



MATCHES ALLER

CALENDRIER SAISON 2018-2019

1 ^{ère} Journée	09 / 09 / 2018
SAINT LYPHARD AM	US SAINTE LUCE
SAINT GEORGES GUYONNIERE	LE MANS FC
ORVAULT SF	BAUGE EA BAUGEOIS
LES VERCHERS SAINT GEORGES	LA ROCHE SUR YON ESO2
LAVAL FA	CHANGE CS
FC NANTES	FC SABLE

2 ^{ème} Journée	23 / 09 / 2018
US SAINTE LUCE	FC NANTES
LA ROCHE SUR YON ESO2	SAINT LYPHARD AM
LE MANS FC	ORVAULT SF
SAINT GEORGES GUYONNIERE	LAVAL FA
CHANGE CS	FC SABLE
BAUGE EA BAUGEOIS	LES VERCHERS SAINT GEORGES

3 ^{ème} Journée	07 / 10 / 2018
SAINT LYPHARD AM	BAUGE EA BAUGEOIS
FC SABLE	US SAINTE LUCE
ORVAULT SF	SAINT GEORGES GUYONNIERE
LES VERCHERS SAINT GEORGES	LE MANS FC
LAVAL FA	LA ROCHE SUR YON ESO2
FC NANTES	CHANGE CS

4 ^{ème} Journée	09 / 09 / 2018
US SAINTE LUCE	CHANGE CS
LA ROCHE SUR YON ESO2	FC SABLE
BAUGE EA BAUGEOIS	FC NANTES
LE MANS FC	LAVAL FA
SAINT GEORGES GUYONNIERE	LES VERCHERS SAINT GEORGES
ORVAULT SF	SAINT LYPHARD AM

5 ^{ème} Journée	04 / 11 / 2018
SAINT LYPHARD AM	SAINT GEORGES GUYONNIERE
FC SABLE	BAUGE EA BAUGEOIS
CHANGE CS	LA ROCHE SUR YON ESO2
LES VERCHERS SAINT GEORGES	ORVAULT SF
LAVAL FA	US SAINTE LUCE
FC NANTES	LE MANS FC

6 ^{ème} Journée	11 / 11 / 2018
LA ROCHE SUR YON ESO2	US SAINTE LUCE
LES VERCHERS SAINT GEORGES	FC NANTES
BAUGE EA BAUGEOIS	LAVAL FA
LE MANS FC	SAINT LYPHARD AM
SAINT GEORGES GUYONNIERE	FC SABLE
ORVAULT SF	CHANGE CS

7 ^{ème} Journée	18 / 11 / 2018
US SAINTE LUCE	BAUGE EA BAUGEOIS
SAINT LYPHARD AM	LES VERCHERS SAINT GEORGES
FC SABLE	LE MANS FC
CHANGE CS	SAINT GEORGES GUYONNIERE
LAVAL FA	ORVAULT SF
FC NANTES	LA ROCHE SUR YON ESO2

8 ^{ème} Journée	02 / 12 / 2018
SAINT LYPHARD AM	FC NANTES
ORVAULT SF	FC SABLE
LES VERCHERS SAINT GEORGES	LAVAL FA
BAUGE EA BAUGEOIS	LA ROCHE SUR YON ESO2
LE MANS FC	CHANGE CS
SAINT GEORGES GUYONNIERE	US SAINTE LUCE

9 ^{ème} Journée	09 / 12 / 2018
US SAINTE LUCE	LE MANS FC
LA ROCHE SUR YON ESO2	SAINT GEORGES GUYONNIERE
FC SABLE	LES VERCHERS SAINT GEORGES
CHANGE CS	BAUGE EA BAUGEOIS
LAVAL FA	SAINT LYPHARD AM
FC NANTES	ORVAULT SF

10 ^{ème} Journée	16 / 12 / 2018
SAINT LYPHARD AM	FC SABLE
SAINT GEORGES GUYONNIERE	BAUGE EA BAUGEOIS
ORVAULT SF	US SAINTE LUCE
LES VERCHERS SAINT GEORGES	CHANGE CS
LAVAL FA	FC NANTES
LE MANS FC	LA ROCHE SUR YON ESO2

11 ^{ème} Journée	13 / 01 / 2019
US SAINTE LUCE	LES VERCHERS SAINT GEORGES
LA ROCHE SUR YON ESO2	ORVAULT SF
BAUGE EA BAUGEOIS	LE MANS FC
FC NANTES	SAINT GEORGES GUYONNIERE
FC SABLE	LAVAL FA
CHANGE CS	SAINT LYPHARD AM

CALENDRIER DES RENCONTRES



MATCHES RETOUR

CALENDRIER SAISON 2018-2019

12 ^{ème} Journée	20 / 01 / 2019
SAINT LYPHARD AM	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
LAVAL FA	SAINT GEORGES GUYONNIERE
FC SABLE	CHANGE CS
FC NANTES	US SAINTE LUCE
LES VERCHERS SAINT GEORGES	BAUGE EA BAUGEOIS
ORVAULT SF	LE MANS FC

13 ^{ème} Journée	03 / 02 / 2019
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	LAVAL FA
US SAINTE LUCE	FC SABLE
BAUGE EA BAUGEOIS	SAINT LYPHARD AM
CHANGE CS	FC NANTES
SAINT GEORGES GUYONNIERE	ORVAULT SF
LE MANS FC	LES VERCHERS SAINT GEORGES

14 ^{ème} Journée	10 / 02 / 2019
SAINT LYPHARD AM	ORVAULT SF
LES VERCHERS SAINT GEORGES	SAINT GEORGES GUYONNIERE
CHANGE CS	US SAINTE LUCE
FC SABLE	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
FC NANTES	BAUGE EA BAUGEOIS
LAVAL FA	LE MANS FC

15 ^{ème} Journée	03 / 03 / 2019
US SAINTE LUCE	LAVAL FA
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	CHANGE CS
ORVAULT SF	LES VERCHERS SAINT GEORGES
SAINT GEORGES GUYONNIERE	SAINT LYPHARD AM
LE MANS FC	FC NANTES
BAUGE EA BAUGEOIS	FC SABLE

16 ^{ème} Journée	10 / 03 / 2019
US SAINTE LUCE	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
SAINT LYPHARD AM	LE MANS FC
FC SABLE	SAINT GEORGES GUYONNIERE
CHANGE CS	ORVAULT SF
FC NANTES	LES VERCHERS SAINT GEORGES
LAVAL FA	BAUGE EA BAUGEOIS

17 ^{ème} Journée	17 / 03 / 2019
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	FC NANTES
LE MANS FC	FC SABLE
SAINT GEORGES GUYONNIERE	CHANGE CS
BAUGE EA BAUGEOIS	US SAINTE LUCE
LES VERCHERS SAINT GEORGES	SAINT LYPHARD AM
ORVAULT SF	LAVAL FA

18 ^{ème} Journée	24 / 03 / 2019
US SAINTE LUCE	SAINT GEORGES GUYONNIERE
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	BAUGE EA BAUGEOIS
CHANGE CS	LE MANS FC
FC SABLE	ORVAULT SF
LAVAL FA	LES VERCHERS SAINT GEORGES
FC NANTES	SAINT LYPHARD AM

19 ^{ème} Journée	31 / 03 / 2019
SAINT LYPHARD AM	LAVAL FA
LES VERCHERS SAINT GEORGES	FC SABLE
BAUGE EA BAUGEOIS	CHANGE CS
LE MANS FC	US SAINTE LUCE
SAINT GEORGES GUYONNIERE	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
ORVAULT SF	FC NANTES

20 ^{ème} Journée	07 / 04 / 2019
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	LE MANS FC
US SAINTE LUCE	ORVAULT SF
FC NANTES	LAVAL FA
BAUGE EA BAUGEOIS	SAINT GEORGES GUYONNIERE
CHANGE CS	LES VERCHERS SAINT GEORGES
FC SABLE	SAINT LYPHARD AM

21 ^{ème} Journée	14 / 04 / 2019
SAINT LYPHARD AM	CHANGE CS
LAVAL FA	FC SABLE
LES VERCHERS SAINT GEORGES	US SAINTE LUCE
ORVAULT SF	LA ROCHE SUR YON ESOF 2
LE MANS FC	BAUGE EA BAUGEOIS
SAINT GEORGES GUYONNIERE	FC NANTES

22 ^{ème} Journée	28 / 04 / 2019
LA ROCHE SUR YON ESOF 2	LES VERCHERS SAINT GEORGES
US SAINTE LUCE	SAINT LYPHARD AM
CHANGE CS	LAVAL FA
FC SABLE	FC NANTES
LE MANS FC	SAINT GEORGES GUYONNIERE
BAUGE EA BAUGEOIS	ORVAULT SF

CARTE DES CLUBS

R1 FEMININE - GROUPE UNIQUE



R1 FEMININES

BAUGE EN AVANT BAUGEOIS

Président : BREHERET Charlie

Correspondant : LEROY Yann

Coordonnées : 06 15 35 63 17

STADE DES MAUCARDIERES

Chemin des Maucardières - 49150 Le Vieil Baugé



 @En Avant Baugois

CHANGE CS

Président : SIMON Philippe

Correspondant : GUERIN Thomas

Coordonnées : 06 78 79 41 84

STADE GABRIEL MARTIN

Route de l'Epau - 72560 Changé



 @CS Changé 72

LA ROCHE SUR YON ESOF

Président : GRELIER Laurent

Correspondant : Secrétariat

Coordonnées : 02 51 37 92 19

STADE DE SAINT ANDRE D'ORNAY

56 Rue du Commandant Raynal - 85000 La Roche sur Yon



 @Étoile Sportive Ornaysienne Football

LAVAL FA

Président : MOREAU Donat

Correspondant : Secrétariat

Coordonnées : 02 43 53 54 55

STADE RENE FILHUE

39 Boulevard Felix Grat - 53000 Laval



 @Francs Archers Laval

LE MANS FC

Président : GUEDET Bernard

Correspondant :

Secrétariat : 02 43 14 29 88

STADE DE LA PINCENARDIERE

Route Départementale n°92, Le Clos Fleuri - 72230 Mulsanne



 @Le Mans FC Officiel

LES VERCHERS ST GEORGES

Président : LEROY Pierrick

Correspondant : BILLY Christophe

Coordonnées : 06 30 91 96 10

STADE DES PETITES RIVIERES

Route d'Argenton CD 69 - 49700 Les Verchers sur Layon



 @As Verchers

R1 FEMININES

FC NANTES

Président : SOULARD Jacky

Correspondant : Secrétariat

Coordonnées : 02 40 37 29 12

STADE DE LA JONELIERE

39 Route de la Joneliere - 44240 La Chapelle sur Erdre



@FC Nantes

ORVAULT SF

Président : THOMAS Florent

Correspondant : LEPAROUX Joël

Coordonnées :

STADE DE GAGNE

Chemin de Gagné - 44700 Orvault

*Sous réserve de procédures en cours



@Orvault Sports Football

SABLE FC

Président : PHILIPPE BAZANTAY

Correspondant : VATTANT Guy

Coordonnées : 06 84 31 59 83

STADE REMY LAMBERT

Route de Précigné - 72300 Sablé sur Sarthe



@Sablé FC

ST GEORGES GUYONNIERE

Président : GUIBERT Jocelyn

Correspondant : BONNIN Angéline

Coordonnées : 06 76 14 35 20

STADE MUNICIPAL

Rue de l'Abbaye de Meslay - 85600 La Guyonniere



@St Georges Guyonniere FC

STE LUCE US

Président : PAGEAUT Frédéric

Correspondant : GAUTIER EP ATHIMON Claudie

Coordonnées : 06 32 58 36 17

STADE PHILIPPE PORCHER

Allée Robert Cheval, Chemin du Hallage - 44980 Ste Luce sur Loire



@USL - Union Sportive Lucéenne

ST LYPHARD AM

Président : LEBLANC Hugues

Correspondant : HUPIN Anthony

Coordonnées : 06 72 79 15 13

COMPLEXE SPORTIF LA VINIERE

La Viniere - 44410 St Lyphard



@Amicale Saint Lyphard Football

CONTACTS PAR SERVICES

Accueil

accueil@lfpl.fff.fr

Accompagnement des clubs

accompagnementclubs@lfpl.fff.fr

Licences

licences@lfpl.fff.fr

Compétitions

competitions@lfpl.fff.fr

Arbitrage

arbitrage@lfpl.fff.fr

Communication

communication@lfpl.fff.fr

Comptabilité

comptabilite@lfpl.fff.fr

Formations

ir2f@lfpl.fff.fr

Assurances

lfpaysdelaloire@mutuelle-des-sportifs.com



Voici toutes les coordonnées que nous mettons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et pour tout renseignement. Vous pouvez joindre la Ligue par téléphone au **02.40.80.70.77** ou par e-mail à **contact@lfpl.fff.fr**.

Pôle des Pratiques

Responsables du Pôle : GÔ Gabriel et RIBRAULT Guy (photo ci-dessous)

Commission Régionale Organisation des Compétitions Seniors Féminines

Responsable : ROGER Daniel

BASSET Philippe

DURAND Laura

GÔ Gabriel

LA POSTA Bruno

MANCEAU Fabienne

MANDIN Florent

Personnes ressources :

DUCLOZ Lionnel

CHARRIER Lydie

VAUCELLE Arnaud

SORIN Grégoire

BILLY Oriane

DAVID Gilles





Ligue de Football des Pays de la Loire



Siège de Saint-Sébastien sur Loire

172, Boulevard des Pas Enchantés
BP 63507
44235 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE Cedex



Antenne du Mans

225 route de Beaugé
CS 81425
72014 LE MANS Cedex 2

<https://lfpl.fff.fr>